

● UNE SÉCU FORTE, UNE MUTUALITÉ DÉMOCRATIQUE.



Quand on parle de complémentaire santé, on pense en premier "mutuelle", bien que cette activité ne soit pas la seule à répondre à la demande ; Les assurances privées sont très intéressées par ce marché et la part des ménages est de plus en plus importante.

Tant que la Sécurité Sociale est restée dans les attributions des ordonnances de 1945, les mutuelles, qui étaient opposées à sa création, en étaient le complément naturel. Aujourd'hui, avec les attaques successives contre la Sécu, les complémentaires deviennent pour certains remboursements (*optique, dentaire, audioprothèse, certains médicaments*) le substitut de la Sécurité Sociale.



Avec les directives de l'Europe libérale, la double spécificité française (*Sécurité Sociale et mutuelle*) est au nom de la sacro-sainte concurrence, démantelée par petits bouts au profit de celles (*les Assurances privées*) qui piaffent d'impatience devant la manne financière qu'elles convoitent depuis 60 ans (*attention au dumping*).

La Mutualité a accompagné ce mouvement du marché concurrentiel. Sauf qu'elle n'a rien prévu pour adapter ses statuts au développement des contrats collectifs, lesquels contrats risquent d'être le prélude à la privatisation d'une couverture santé liée au bon vouloir des entreprises et surtout, sans garantie pour l'avenir, l'actualité économique et sociale est édifiante sur ce sujet.

C'est justement en développant ces contrats collectifs que le patronat espère se décharger des cotisations sociales en cassant la solidarité entre actifs et retraités et en transférant, à l'occasion des renégociations, les cotisations sur les salariés actifs.



Dès lors, même avec une consultation des organisations syndicales, le jeu est entièrement entre les mains du patron, et la complémentaire santé est un accord commercial avec un opérateur du marché qu'il soit mutuelle, assurance ou institut de prévoyance. Donc exit, la démocratie mutualiste.

Pour autant, les patrons essaieront toujours de négocier et signer l'accord le moins cher possible, donc la couverture la plus basse, avec l'exclusion des retraités, lesquels n'intéressent pas trop les assureurs privés.

Voilà pourquoi, même pour un contrat collectif, il est important que les syndicats CGT interviennent et soient partie prenante dans l'accord pour que l'assurance et la gestion soient plutôt confiées à une mutuelle, car il y aura une représentation démocratique des salariés de l'entreprise signataire et la mutuelle conservera les retraités.

D'OÙ L'IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ DE CONSERVER UNE SÉCURITÉ SOCIALE FORTE ET UN MOUVEMENT MUTUALISTE DÉMOCRATIQUE ET DIVERSIFIÉ.

CECI NE POURRA SE PRODUIRE QU'AVEC L'INTERVENTION MASSIVE DES SALARIÉS SUR CES QUESTIONS.

